

Formulaire d'inscription aux activités périscolaires et accueils de loisirs Année scolaire 2016 / 2017

Ce formulaire vous permet d'inscrire vos enfants aux activités suivantes :

- **Restauration scolaire** dans toutes les écoles : lundi, mardi, jeudi et vendredi
- **Garderie** dans toutes les écoles : lundi, mardi, jeudi de 7h à 8h et de 16h15 à 18h, le mercredi de 7h à 8h et de 11h à 12h et le vendredi de 7h à 8h et de 15h15 à 18h.
- **Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)** dans toutes les écoles le lundi, mardi, jeudi de 15h15 à 16h.
- **Accueils de loisirs** dans certaines écoles pendant les petites vacances scolaires et les grandes vacances.

Pièces à fournir

- Ce formulaire dûment rempli
- La fiche sanitaire dûment remplie
- 2 photos d'identité récentes de l'enfant (1 pour la carte et 1 pour la fiche sanitaire)
- 1 photo d'identité du parent responsable, ou l'ancienne carte famille
- Carte de cantine 2015/2016
- Taxe d'habitation (copie)

Les originaux suivants :

- Livret de famille ;
- Justificatifs de revenus : - 2 dernières fiches de paie du ménage (représentant 1 et représentant 2),
- fiche d'imposition ou de non imposition ou déclaration (année 2015),
- attestation de prestations familiales (datée de moins de 3 mois),
- avis de virement du Pôle Emploi (si vous êtes au chômage)

REPRÉSENTANT 1 :

Nom et prénom du représentant 1 :

Profession :

Adresse :

Téléphone (*obligatoire*) : Mail :

REPRÉSENTANT 2 :

Nom et prénom du représentant 1 :

Profession :

Adresse :

Téléphone (*obligatoire*) : Mail :

Situation familiale :

- En cas de séparation, fournir les documents relatifs au domicile légal de l'enfant -

Numéro d'allocataire CAF :

Montant des ressources mensuelles du foyer :

Salaires :

Prestations familiales :

Nombre d'enfants à charge :

Nom et prénoms	Date de naissance	Etablissement	Classe	Restauration*	NAP*	Garderie*	ALSH*

* Cochez les activités souhaitées.

RAPPEL

- **Les dossiers incomplets ne sont pas acceptés.**
- **Les tarifs de la restauration sont un forfait mensuel.**
- **Le mois de restauration se décompte du 1er au 31 de chaque mois. Tout mois entamé est dû.**
- **L'année précédente devra être régularisée pour toute nouvelle inscription.**
- **Merci de faire connaître au service tout changement de coordonnées téléphoniques ou de situation.**
- **LES PAIEMENTS SONT EFFECTUÉS DU 5 AU 25 DE CHAQUE MOIS.**

Direction du Contrôle de Gestion des Satellites, des services délégués et des Régies Directes

Téléphone : 0590 47 05 68 (Accueil du pôle administratif de Périnet)

• www.villedugosier.fr •